Avignon, le jeudi 7 mai 2020

Compte-rendu du CHS-CT du 6 mai 2020

Le CHSCT a été réuni en audioconférence ce matin afin de discuter du Plan de Reprise d'Activité (PRA) qui va débuter le 11 mai.

En plus de l'administration et des représentants syndicaux, Ester de Bortoli, Nadine Carbonnel, Mme Blanchon (coordonatrice régionale des assistantes sociales) et les Drs Verdiere et Beaud'Huin ont assisté à l'audioconférence.

Vos représentants au CHSCT ont eu royalement toute la soirée du 5 mai pour décortiquer les nombreux documents (plans, protocoles DGFiP sur le nettoyage, sur le management en télétravail, etc...) qui ont été envoyés par mail à 19h. Ca partait bien !!

Après lecture des déclarations liminaires, dont celle de Solidaires Finances ci-jointe avec ce compte-rendu, le Directeur a indiqué ne pas vouloir aborder, dans le cadre de ce CHS-CT exclusivement consacré aux conditions et modalités de la reprise d'activité à compter du 11 mai, la mise en œuvre de l'ordonnance du 15 avril et sa note d'application DGFIP du 29 avril relatives au « vol » des congés/RTT pendant la période de confinement, au niveau de la DDFIP de Vaucluse : nous y reviendrons dessus bien évidemment dans les jours à venir.

Le plan de reprise d'activité (PRA) se substitue au PCA dès le 11 mai et se décline par missions sur plusieurs niveaux : 1 (celles du PCA), 2 (essentielles dont la reprise est à privilégier selon les moyen disponibles) et 3 (toutes les autres missions qui peuvent également reprendre à tout moment, 11 mai y compris, dès que les moyens le permettront). Il est donc pour nous important d'être vigilants à ce qu'il n'y ait pas de dérives locales sur son interprétation et nous avons clairement demandé au Directeur que la déclinaison locale de ce PRA nous soit communiquée et connue de tous.

Cette reprise est qualifiée, selon les dires répétés du Directeur, de progressive et graduelle aussi bien au niveau des missions que des agents en présentiel, dans le strict respect des consignes gouvernementales et ministérielles, notamment au niveau sanitaire (respect des mesures barrière et de la distanciation physique). Ainsi, d'environ 20% (en moyenne) actuellement, les effectifs présentiels dans les services vont passer à 40% à la fin de la semaine prochaine et grimper jusqu'à 70% dans la dernière semaine de mai (cela ressemble à une progressivité somme toute assez rapide, non?). Ces chiffres recouvrant des moyennes, la situation va être très variable selon les types de services.

Ainsi, si on décline par « catégories » de services, les trésoreries, les SPF qui ont déjà des taux de présentiel élevés vont continuer à voir leurs effectifs augmenter.

Les SIE, SIP, SDIF, services de Direction, PRS (pour lesquels la décision avait été prise de mettre en suspens une plus ou moins large partie des missions), reprise sur un tempo plus élevé que les services précédents.

Enfin, les autres services (essentiellement le contrôle fiscal) vont retrouver une activité partielle en natures de missions (PCE et PCRP) ou en volume (BDV).

Chaque chef de service a contacté (ou bien va le faire) les agents de son service pour déterminer la position administrative de chacun et les modalités de reprise ou pas à compter du 11 mai ou plus tard.

La consigne est de ne venir au bureau le 11 mai que si notre chef de service nous l'a notifié (téléphone, mail, etc...).

Si le respect de la distanciation physique (au minimum 2 mètres) entre les postes de travail semble globalement et théoriquement respectée à l'examen des plans fournis pour chaque service, il a été soulevé avec insistance que cette distanciation sera loin d'être respectable au niveau des lieux de circulation (couloirs, escaliers), des espaces communs (toilettes, coins-repas,...) et des outils partagés (photocopieurs, mopieurs, …). Un rappel d'une discipline collective a été la seule réponse apportée.

Au niveau de l'accueil, le PRA prévoit également la reprise de l'accueil physique mais uniquement dans le cadre de l'APRDV : dans le Vaucluse, il ne sera pas mis en œuvre dès le 11 mai et sera envisagé à compter du 18 mai une fois les protections mises en place (Plexiglas) ou disponibles (masques, visières). Il n'est toujours pas question de reprendre un accueil de flux en libre service notamment dans le cadre de la campagne IR.

PROBLEMATIQUES RH

- Les agents recensés « fragiles » doivent, sous l'égide du médecin de prévention, soit télétravailler soit continuer d'être placés en ASA CA030 (autorisations d'absences pour contraintes particulières).

- Les agents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements qui ne réouvrent pas (ou partiellement), sont placés en ASA CA030 pour les jours où ils doivent garder leurs enfants.

- Les agents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements qui réouvrent mais qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école seront placés en ASA CA030 de droit jusqu'au 1er juin et en congés à partir du 2 juin.

- Les agents qui ne font pas partie des effectifs retenus par leur chef de service (rotations, etc...) seront placés en ASA CA030.

On attend toujours la prise de position de la Direction Générale sur le report des congés 2019 non pris.

Concernant la restauration collective, les restaurants administratifs et conventionnés restant fermés, c'est le dispositif de remboursement des frais de repas qui continue de s'appliquer. L'utilisation des coins-repas est donc privilégiée, ce qui oblige à une organisation et une discipline de chacun. Concernant plus particulièrement le RIA d'Avignon, le prestataire Ansamble a fourni un protocole pour rouvrir : la décision appartient au Préfet. Une piste sur des « paniers repas » a été évoquée par le Directeur sans plus de précisions à ce stade.

Enfin, des aménagements horaires décalés peuvent être envisagés afin d'éviter les périodes de pointe dans les transports en commun et au cas par cas avec « bienveillance » si des problématiques particulières sont soulevées (ouverture de l'école mais fermeture de l'accueil périscolaire par ex.) . Pour tout le reste, retour à la normale (4 badgeages, plages fixes et volume horaire).

MATERIEL ET ASPECT SANITAIRE

Du gel hydroalcoolique DOIT être disponible pour tous et surtout disposé à proximité des équipements partagés (photocopieuses-imprimantes,etc...).

A défaut de lingettes, de l'alcool ménager et de l'essuie-tout DOIVENT être mis à disposition dans tous les services afin de désinfecter son équipement de travail (clavier, souris, accoudoirs de fauteuils..) à la prise de poste et en fin de journée.

La question des masques fait toujours débat entre la position de la Direction (prescription du Secrétariat Général) et le principe de précaution que nous défendons : l'Administration estime qu'il n'y a pas de risque si la distance de plus d'1m entre les agents est respectée, alors que nous estimons qu'à l'instar des lieux où se trouvent rassemblés beaucoup de personnes, il est préférable de porter chacun un masque (dont l'Administration dispose désormais de stocks...) afin de se préserver et de préserver les autres.

En ce qui concerne la climatisation déjà évoquée dans une audioconférence précédente, le Directeur a indiqué être très vigilant sur le sujet: au-delà de l'entretien classique annuel, une expertise technique a été demandée ou sera demandée aux différents prestataires ou propriétaires pour connaître le fonctionnement de chaque système (air extérieur ou air recyclé) avant d'envisager toute remise en route : nous avons une fois de plus insisté sur l'anticipation.

PRECAUTIONS DANS LES SERVICES

- Les ascenseurs ne doivent être utilisés que par une personne à la fois.
- Le nettoyage fait l'objet d'une attention particulière. Les personnels sont dotés de matériel et de produits particuliers pour la période de crise sanitaire.
- Aération des bureaux 3 fois par jour.
- Sens de circulation.
- Ouverture du courrier à J+1

AMENAGEMENT DES ORGANISATIONS DE TRAVAIL

Une partie des PC portables qui ont été redéployés des agents « nomades » vers des missions classées « prioritaires niveau 1 » va retrouver ses anciens propriétaires. Une grande partie des missions effectuées auparavant de manière nomade va s'effectuer temporairement « du bureau », ce sont donc des PC fixes qui vont être remis en activité dans des services comme les BDV.
Une dotation d'environ 30 PC ultra portables supplémentaires reçue le 5 mai est attendue dans les services.

Le télétravail qui doit être privilégié dans la période est maintenu et va continuer de concerner plus d'agents que le quota du télétravail conventionnel.

Le retour à une présence plus forte dans les services ne doit pas conduire à rechercher à résorber le retard dans l'immédiat.

CONCLUSION : **le flou persiste !!!**

Peu de nouveautés lors de cette réunion du CHSCT. L'impression laissée est que l'Administration languit de remettre ses agents au travail, quitte à jouer des coudes avec le principe de précaution sanitaire. Comme pour la mise en place du PCA, il y a de la précipitation dans l'air. Il reste beaucoup de zones d'ombre à éclaircir !!

Si sur le papier, la Direction semble avoir « fait le job », la réalité de terrain nous paraît bien plus complexe ; on n'a pas fini de grimacer en croisant de trop près ses collègues de service dans les couloirs.

Comme en matière de congés, après la communication rassurante (« on reprend le travail progressivement, tranquillement »), la tentation va être grande à tous les niveaux de l'encadrement d'essayer de récupérer le retard accumulé ces 2 derniers mois.

Notre priorité absolue reste la protection et la préservation de la santé des agents et des usagers. La direction doit toujours mettre tous les moyens en œuvre pour la garantir. Cela veut dire exiger une présence minimale et la mise en œuvre de mesures maximales de protection. Le plan de reprise ne précise pas la façon dont les gestes barrières vont être appliqués ni comment les agents vont être informés ou formés sur leur mise en œuvre dans le contexte métier particulier qui est le leur. Une affichette et un mail avec la liste des recommandations et des activités priorisées ne suffisent pas pour exempter la direction de son obligation en matière de sécurité et de santé dont celle d'évaluer le risque biologique que représente le Covid-19 avec la mise à jour du DUERP.

A chacun d'être vigilant sur les conditions d'exercice de nos missions en toute sécurité.

Si elles ne sont pas respectées, si la pression qui vous est mise est trop forte, contactez-nous.

Une prochaine audioconférence informelle est prévue le mercredi 13 mai prochain à 10 heures.

Mail solidairesfinancespubliques.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr